

« RESPONSABILITE DE L'AUTORITE POLITIQUE DANS LA FAILLITE DE L'ECOLE BURKINABE »

Communication sur le préscolaire à l'occasion du panel de la JME

Plan

I. GENERALITES

II. ETAT DES LIEUX DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE

L'éducation préscolaire est marquée ces dernières années par divers maux préjudiciables au droit du jeune burkinabè à bénéficier d'une éducation. Cette situation se caractérise par une très faible offre, une faible qualité d'éducation, des conditions de travail exécrables, des conditions de vie des enfants et des familles piteuses, une privatisation du pan préscolaire, une démission de l'autorité politique et une instabilité institutionnelle.

1. DE L'ACCES

La situation du préscolaire se caractérise par un très faible taux d'accès. Présente au Burkina depuis les années cinquante, le taux reste embryonnaire. Les statistiques qui suivent le démontrent avec clarté : 1% en 2000-2001 ; 2,8% en 2007-2008 ; 2,7% en 2007-2008 ; 2,6% en 2008-2009 ; 3,8% en 2012-2013 ; 4% en 2013-2014 et 2014-2015 et moins de 4% en 2016

Au même moment, la moyenne africaine est à 18% et 33,5% comme le taux moyen dans la zone CEDEAO. Il apparait donc que la couverture préscolaire au Burkina Faso est globalement plus faible que la moyenne des pays considérés à tous les niveaux d'enseignement. En effet, comparativement à la moyenne des pays comparateurs, le Burkina Faso présente en 2013-2014 une couverture scolaire environ 6 fois plus faible dans le préscolaire. Et **lorsqu'on compare le Burkina avec ses voisins immédiats de la CEDEAO** les chiffres montrent par exemple que le préscolaire se classe en dernière position, juste après la Côte d'Ivoire et le Mali.

2. DE LA QUALITE

La question de la qualité semble se présenter dans notre pays comme un luxe. Lorsque nous analysons les déterminants de la qualité au niveau du préscolaire, il ressort que 90% des personnels qui interviennent n'ont pas eu une formation initiale. Les personnels qui y travaillent sont composés essentiellement de femmes désœuvrées, ce qui fait que l'opinion populaire 'assimile l'éducation préscolaire à un niveau d'enseignement qui n'exige aucune compétence ou qualification professionnelle. Aussi, le programme en usage au préscolaire date de quatre-vingt-quinze soit vingt et un ans. Ce programme, élaboré pour les enfants d'une époque précise, ne s'applique plus aux besoins de l'enfant burkinabè de 2016.

Quant au matériel et autres appuis pédagogiques, toutes les structures préscolaires du pays sont dans un état de délabrement avancé.

Ces insuffisances matérielles sont exacerbées par le racket des CEEP par les mairies avec la complicité manifeste de l'Etat. En effet, avec le simulacre de transfert des compétences aux collectivités orchestré par l'Etat, les cotisations des parents d'enfants pour le fonctionnement des CEEP sont confisquées par certaines Mairies, laissant les structures dans le dénuement total.

3. DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

Les conditions de travail des agents du préscolaire sont caractérisées par une confusion et une précarité indescriptible. Depuis 1985, plus de cents agents recrutés sous le CNR pour animer les activités dans les garderies populaires souffrent encore dans leur corps et leur âme. En effet, ces braves hommes et femmes n'ont jamais eu un statut clair d'agent public. De dérisoires aumônes tenant lieu de paie qui atteignent rarement 30 000F leur sont servis suivant le bon vouloir des COGES et autres directeurs de CEEP.

A côté de ces difficultés financières, on constate que la plupart des Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire sont mal éclairés avec des conditions d'hygiène parfois scabreuses. A cela s'ajoute le cafouillage administratif consécutif au transfert du préscolaire au MENA marqué par la misère des agents dans la recherche de leurs actes administratifs. Pour les actes de prise de service (à titre de régularisation) par

exemple, il arrive que des DPENA refusent de signer parce qu'il n'y aurait une note d'affectation desdits agents dans leur structure.

4. DES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Les conditions générales de vie des populations burkinabè

5. APPUI DU PRESCOLAIRE

6. PRIVATISATION DU DOMAINE

Le domaine de l'éducation préscolaire est une chasse-gardée du privé. Sur les 1000 structures préscolaires, le public compte 115 CEEP sur toute l'étendue du territoire. Cette démission de l'Etat vis-à-vis du préscolaire s'est aggravée à partir des 90 avec l'application mécanique des instructions des institutions de Breton Wood. En 1987, le Burkina comptait 80 garderies populaires. Et de 1987 à 2016, l'Etat et ses partenaires ont construit seulement 35 CEEP en 28 ans alors que la population préscolarisable a triplé au cours de la période concernée.

7. DEMISSION

8. INSTABILITE INSTITUTIONNELLE

III. **RESPONSABILITES DE L'AUTORITE POLITIQUE DANS LA FAILLITE PILOTAGE AMATEURISTE SANS PLANIFICATION**

1. INFLUENCE DES NEOCOLONIALISTES

2. FAIBLE COMPREHENSION DU DOMAINE PRESCOLAIRE

3. PERTE DE L'AUTORITE DE L'ETAT

IV. **PERSPECTIVES**